

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Cinquante-troisième session

San Diego, États-Unis d'Amérique

29 novembre – 2 décembre 2022 et 8 décembre 2022

Répartition des compétences et droits de vote

entre l'Union Européenne et ses États membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point	Objet	Référence du document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence États membres. Vote États membres. ¹	CX/FH 22/53/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres organes subsidiaires du Codex Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 22/53/2
3	Questions découlant des travaux de la FAO et de l'OMS (y compris JEMRA) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 22/53/3
4	Information émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 22/53/4
5	Avant-projet de Directives pour la maîtrise des <i>Escherichia coli</i> producteurs de shigatoxines (STEC) dans la viande de bœuf crue, les légumes-feuilles frais, le lait cru et les fromages produits à partir de lait cru et les graines germées à l'étape 4 - Observations en réponse à la CL 2022/56/OCS-FH Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 22/53/5 CX/FH 22/53/5/Add.1
6	Avant-projet de <i>Directives de sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production des aliments</i> à l'étape 4 - Observations en réponse à la CL 2022/48/OCS-FH Compétence partagée Vote Union européenne	CX/FH 22/53/6 CX/FH 22/53/6-Add.1

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

7	Document de travail sur la révision des <i>Directives sur l'application des principes généraux en matière d'hygiène sur la maîtrise de vibrio spp. dans les fruits de mer</i> (CXG 73-2010) - Observations en réponse à la CL 2022/49/OCS-FH Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 22/53/7 CX/FH 22/53/7-Add.1
8	Document de travail sur la révision des <i>Directives sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise des virus dans les aliments</i> (CXG 79-2012) - Observations en réponse à la CL 2022/50/OCS-FH Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 22/53/8 CX/FH 22/53/8-Add.1
9	Autres questions et travaux futurs Nouveaux travaux / plan de travail prospectif (Propositions en réponse à la CL 2022/31- FH) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FH 22/53/9
10	Date et lieu de la prochaine session Compétence États membres. Vote États membres.	
11	Adoption du rapport Compétence États membres. Vote États membres.²	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.